

Le lycée à la carte maintient les inégalités territoriales

La répartition des spécialités, qui doit être annoncée avant Noël, reproduit les déséquilibres entre établissements

Après quinze jours de mobilisation lycéenne, le ministère de l'éducation nationale tente de jouer l'apaisement. D'abord prévue pour le mois de janvier, la carte des spécialités qui compose le nouveau lycée doit être annoncée dans toute la France avant le début des vacances de Noël pour les lycéens. Outre cette accélération de calendrier destinée à apaiser les mécontents, le ministre a reçu hier le tout nouveau conseil national de la vie lycéenne (CNVL), composé de 60 lycéens élus – un binôme garçon-fille par académie. L'organisation du nouveau lycée a été au cœur des discussions.

La carte de France du nouveau lycée pourra-t-elle rassurer les élèves et leurs familles avant Noël ? Car toutes les académies n'en sont pas au même point dans ce travail de répartition de l'offre. A Limoges, par exemple, la carte académique doit être votée mercredi, alors qu'à Paris, les chefs d'établissement ont déjà commencé à informer les familles.

Une chose est sûre, ce lycée « à la carte » comportera sept spécialités « de base » (mathématiques, physique-chimie, SVT, langue vivante, français-philosophie, histoire-géographie, sciences économiques et sociales) représentées partout. Quatre autres spécialités seront réparties par bassin géographique (sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques, arts – qui peut se décliner en plusieurs disciplines –, langues et culture de l'Antiquité), avec en moyenne huit ou neuf spécialités par établissements. Une 12^e spécialité, l'agronomie, est réservée aux lycées agricoles.

Complexité logistique

L'ambition du nouveau lycée est claire : « Plus de liberté, plus de choix, et plus d'accompagnement », comme le rappelle le ministre dans une courte vidéo à destination des lycéens, diffusée le 10 décembre sur les réseaux sociaux. Ceux-ci pourront désor-

mais choisir trois matières de spécialité en première, deux en terminale. La promesse d'une plus grande « liberté » est tenue s'il s'agit de pouvoir combiner les matières comme on le souhaite – même si les établissements s'inquiètent déjà de savoir s'ils pourront organiser les emplois du temps de chaque élève en proposant toutes les combinaisons.

« La réforme du lycée est favorable aux élèves de centre-ville »

DELPHINE POINGT
secrétaire générale adjointe du SGEN Limousin

Outre cette complexité logistique interne à chaque établissement, la liberté de choix est moins évidente pour les élèves intéressés par des spécialités qui ne sont pas proposées par leur lycée de secteur. Sur la base de projets de cartes académiques, que *Le Monde* a pu consulter, la chose semble aisée si l'on habite en ville : les lycées ayant été encouragés à s'organiser « en réseau », chacun est complémentaire du voisin.

Les élèves qui sont en seconde cette année pourront changer d'établissement pour suivre la spécialité qui leur plaît, ou se rendre, pour quatre heures par semaines, dans un établissement du même bassin. A Grenoble, par exemple, un élève scolarisé au lycée Stendhal pourra se rendre au lycée Champollion, désigné comme établissement « porteur » pour la spécialité langues anciennes grec. A l'inverse, un élève du lycée Mounier pourra suivre la spécialité danse au lycée Stendhal – chacun de ces établissements se situant à quinze minutes à pied des autres.

Les choses sont plus complexes pour les établissements isolés, où les élèves ne pourront pas changer de lycée en fin de seconde – les

autres étant trop loin – et a fortiori se déplacer entre deux établissements. Le problème se pose notamment dans la Creuse, où la seule filière arts plastiques du département, située à Aubusson – aujourd'hui proposée au bac L – ne sera pas transformée en enseignement de spécialité l'an prochain mais conservée en enseignement optionnel. « *La réforme du lycée est favorable aux élèves de centre-ville*, note Delphine Poingt, secrétaire générale adjointe du SGEN Limousin et enseignante à Limoges. *Les jeunes Creusois qui voudront faire une spécialité arts plastiques devront aller à Limoges ou à Brive, et on sait bien que seuls les élèves que les parents pourront véhiculer le feront.* »

Mais outre ces cas d'établissements qui « perdent » un enseignement, le fait que la carte de l'offre scolaire soit plus limitée à la campagne qu'en ville n'est pas une nouveauté, font remarquer en chœur les chefs d'établissement interrogés. « *Je suis beaucoup plus inquiète sur les moyens dévolus aux petits établissements que sur la question de l'orientation* », confie Anne De Bois, proviseure adjointe d'un lycée polyvalent à Saint-Maixent-L'École (Deux-Sèvres) qui dispose de quatre classes de première générale.

Le budget en nombre d'heures d'un établissement dépendra du nombre d'élèves. « *Il y a un effet de masse*, résume-t-elle. *Plus les élèves sont nombreux, plus le budget est élevé et la marge de manœuvre grande. Nous n'aurons peut-être pas assez pour le nombre que l'on s'attend à accueillir dans certaines spécialités.* » Le budget des académies étant présenté mercredi, une deuxième phase de négociation pourrait s'engager pour répartir les moyens en compensant le désavantage des petits lycées.

La réforme du lycée, malgré l'effet « big bang » de la fin des filières, se base sur l'existant. Chaque établissement a demandé à son rectorat des spécialités qui corres-

pondent à ses ressources humaines, ses locaux, et son « profil d'établissement ». Dans ce contexte, les lycées de centre-ville, qui proposaient déjà une offre variée, auront une palette plus importante.

Sur la base des documents de travail consultés, le lycée Champollion de Grenoble proposerait onze spécialités, le lycée Guist'hau de Nantes, onze également. Le lycée Jeanne-d'Arc de Rouen en aurait douze, dont plusieurs spécialités arts. Les « petits » lycées, eux, se contentent d'offrir une palette restreinte à la mesure de leurs moyens. Le lycée Turgot de Limoges, qui ne proposait que des baccalauréats S et ST2I, offrira cinq spécialités scientifiques et techniques, dont sciences de l'ingénieur et informatique. A Paris, les « grands » lycées ne tirent pas particulièrement leur épingle du jeu, sans doute

parce que l'offre scolaire y est pléthorique : Henri-IV et Louis-Le-Grand proposeraient huit spécialités, Fénelon en aurait sept... « *La question est de savoir si l'on perd au change*, tempère Bruno Bobkiewicz, secrétaire national du SNPDEN (premier syndicat des chefs d'établissement). *Pour moi, l'offre reste stable. Il y a toujours eu des lycées qui ne proposaient pas certaines filières, et ce n'était d'ailleurs pas possible de le faire, et pas forcément souhaitable.* »

C'est sans doute là où le bat blesse : la carte des spécialités devait être « la plus large possible », selon les directives données en début d'année scolaire par le ministre aux académies. « *Nous ne sommes pas étonnés par cette carte en défaveur des petits lycées*, précise Murielle Salvatori, enseignante en mathématiques dans la banlieue de Grenoble. *Mais on avait promis plus de libertés, et on risque d'être au-dessous de ce qui était prévu.* » Les élèves de seconde devraient commencer à émettre des vœux d'orientation en février. ■

VIOLAINE MORIN

Le Conseil supérieur de l'éducation demande un moratoire

A l'initiative du syndicat d'enseignants SNES-FSU, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), représentant la communauté éducative, a adopté mardi un vœu demandant un «*moratoire sur les réformes du lycée et du baccalauréat*». Un autre vœu a été adopté à l'initiative du SE-UNSA demandant le report de certains des projets de programmes soumis à la consultation afin de les «*retravailler en profondeur*». Des syndicats ont dénoncé le calendrier contraint. FO a décidé de ne pas siéger. Ce CSE doit examiner 39 projets d'arrêtés dans lesquels figurent 75 projets de programmes (tous ceux de seconde et de première censés entrer en vigueur en 2019, et certains programmes de terminale, pour 2020).

Parcoursup, réforme du bac... la méthode Blanquer en question

Le ministre de l'éducation a mis en chantier des réformes d'ampleur, sans oser ouvrir véritablement le débat avec les lycéens

ANALYSE

La sélection, notion taboue

Le mouvement lycéen est-il derrière nous? C'est en tout cas ce qu'a déclaré le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, dimanche 16 décembre, sur Europe 1. Apparue dans le sillage des «*gilets jaunes*» de manière diffuse et parfois violente, la mobilisation, qui a touché, au plus fort des blocages, jusqu'à 470 des 2 500 lycées publics le 7 décembre, avant de s'essouffler ces derniers jours, n'a pas empêché plusieurs mots d'ordre de résonner.

«*Non à la sélection à l'université*», «*Non à un bac maison*»... De Paris à Marseille, en passant par Denain (Nord) ou Orthez (Pyrénées-Atlantiques), ce sont deux grandes réformes éducatives – celle de l'accès à l'enseignement supérieur et celle du lycée – qui sont visées. Mais pourquoi maintenant, alors que la plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur, Parcoursup, est en place depuis un an? Alors que dix mois sont passés depuis la présentation de la réforme du baccalauréat, qui, ne cesse de souligner M. Blanquer, avait «*recueilli [à l'époque] un assentiment large*»?

Il y a, aux dires des observateurs du monde scolaire, un «*effet d'opportunité évident*» sur lequel ont misé les lycéens en s'adossant au mouvement social en cours. Il n'empêche: la méthode du gouvernement pour mettre en chantier deux des promesses de campagne du candidat Macron peut aussi être interrogée.

Sur le terrain universitaire, la communication de la ministre de l'enseignement supérieur a en permanence exclu le mot «*sélection*». Pas question pour Frédérique Vidal d'assumer cette notion taboue pour définir le système mis en place en urgence, en 2017, dans le but de remplacer le tirage au sort à l'entrée des licences par un examen sur dossier, lorsque les places viennent à manquer. Le message de la ministre n'a pas varié face aux critiques: «*Chaque*

«Le gouvernement aurait dû avoir la franchise de dire ce qu'il faisait vraiment», estime un responsable universitaire

élève aura un vœu accepté dans la licence de son choix».

C'est aussi sur la liberté de choix qu'a insisté M. Blanquer, en dessinant son projet de nouveau lycée, censé permettre au lycéen de définir un parcours «*à la carte*», évalué de manière plus légitime et moins chronophage grâce à un bac «*remusclé*» autour de quatre épreuves terminales – cinq, si l'on compte le nouvel oral. Les deux ministres, à chaque fois, ont donné l'impression d'éluider le débat sur les principes auxquels touchent ces deux réformes: celui d'un baccalauréat national d'un

côté, celui de la non-sélection à l'entrée de l'université de l'autre. Arguer, comme l'a fait le gouvernement, du «*pragmatisme*» ou de «*l'urgence*» pour faire avancer des réformes sur lesquelles d'autres, avant lui, ont reculé n'a pas suffi à convaincre la jeunesse.

Quand bien même à l'université la sélection n'a eu lieu que dans une minorité de filières, quand bien même celle-ci existait auparavant avec un tirage au sort dénoncé de toutes parts, quand bien même des commissions étaient chargées de repêcher des bacheliers restés sur le carreau, le débat, en amont, n'a jamais été posé sur les critères de sélection appliqués – puisque de sélection, il n'a tout simplement pas été officiellement question.

«*Le gouvernement, même s'il a été confronté à de l'idéologie chez ses opposants, aurait dû avoir la franchise de dire ce qu'il faisait vraiment, sans se cacher derrière un écran de fumée*, estime un responsable universitaire pourtant favorable à cette réforme. *Quand on prend les gens pour des andouilles, ça les énerve!*» Ce n'est pas pour rien que les lycéens ont lancé leurs journées d'action avec le mot-clé #revanchelycéenne sur Twitter. Le ministre Blanquer aura beau répéter à leur adresse qu'ils ont été 40 000 à être consultés sur les changements à l'œuvre, l'étape du dialogue n'a pas eu lieu, selon eux.

«*Vous [nous] avez expliqué la théorie, on se confronte aujourd'hui à la pratique*, a affirmé Louis Boyard, le porte-parole de l'Union nationale lycéenne, le

14 décembre sur France Inter. *C'est bien beau de nous dire que tout le monde aura le choix; concrètement, cette réforme va accroître les inégalités mais aussi briser des avenues.*» Ce que redoutent les lycéens mobilisés, avec l'introduction du contrôle continu dans le futur baccalauréat, et celle d'enseignements de spécialités dans le futur lycée, c'est une remise en cause du caractère national de l'examen.

L'invitation, lundi 17 décembre, du Conseil national de la vie lycéenne peut-elle suffire à dissiper

les inquiétudes? «*Informer n'est pas consulter*, fait observer Robi Morder, président du Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants. *Les gouvernants ont souvent pris les jeunes de haut. Leurs organisations sont décrites comme minoritaires, leurs mobilisations comme illégitimes. Tant que les lycéens ne prennent pas la rue, leurs revendications sont inaudibles. Pourquoi, dès lors, s'embarrasser de tels partenaires?*», interroge le chercheur.

La stratégie d'évitement du gouvernement s'est encore vérifiée avec l'annonce, le 19 novembre, de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers. L'«*injustice*» de la mesure a fait l'unanimité contre elle. Et pour cause: la quasi-gratuité compte parmi les principes ancrés à l'université depuis des décennies. Le gouvernement a pourtant fait le choix d'y toucher sans ouvrir un dialogue avec la communauté universitaire. ■

MATTEA BATTAGLIA
ET CAMILLE STROMBONI